la tribune

71e ANNEE — No 180 — 28 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1980 — (SAMEDI 50¢) 30¢

Les Jeux olympiques

ACCUSATIONS portées contre

- Gérard Niding
- Claude Rouleau
- Régis Trudeau

MONTREAL (PC) — Des accusations résultant des Jeux olympiques de 1976 ont été portées, jeudi, contre M. Gérard Niding, ancien président du comité exécutif de Montréal, l'entrepreneur Régis Trudeau et M. Claude Rouleau, ancien fonctionnaire nommé président de la Régie des installations olympiques.

M. Niding, à qui le maire Jean Drapeau a demandé de remettre sa démission comme président du comité exécutif il y a deux ans, a été accusé de fraude ou d'abus de confiance en intervenant dans l'octroi de contrats à la compagnie de M. Trudeau et à la firme d'ingénieurs Larocque, Samson et Guérette.

Gérard Niding

Régis Trudeau

Claude Rouleau

Les délits auraient été commis entre janvier 1973 et décembre 1975.

M. Trudeau a été accusé d'avoir donné, offert ou accepté d'offrir un prêt, une récompense, un avantage ou un bénéfice (à M. Niding).

M. Rouleau, un ancien sous-ministre québécois des Travaux publics nommé président de la RIO en novembre 1975, a été accusé de fraude contre le gouvernement et d'abus de confiance.

Le procureur de la couronne, Me Philippe Ferland, a fait savoir que MM. Niding et Trudeau vont comparaître devant le tribunal le 1er octobre et M. Rouleau le 14 octobre pour enregistrer leur plaidoyer. Une date sera alors fixée pour l'enquête préliminaire.

Fraude

Selon l'accusation, M. Rouleau aurait accepté $42,000 de M. Trudeau, entre le 22 novembre 1973 et le 31 décembre 1976, et $2,000 de M. Claude Desjardins, entre 1971 et 1974.

L'accusation note que les firmes de MM. Trudeau et Desjardins faisaient affaire avec le gouvernement du Québec à ce moment.

M. Rouleau, de plus, aurait accepté un bénéfice ou un avantage de M. Marc Trudeau, de Trudeau, Gascon, Lalancette et associés, et de Simard Beaudry Inc., soit la construction d'un quai et d'un mur de soutènement à sa maison de banlieue de Deux-Montagnes.

Me Ferland a précisé que les accusations faisaient suite à une enquête de police consécutive à l'enquête provinciale sur le coût des jeux Olympiques.

Les accusations sont les premières depuis que le juge Albert Malouf a déposé son rapport, le 5 juin dernier.

MM. Niding, Trudeau et Rouleau avaient témoigné devant la commission Malouf.

EDI-CHOC

Fernand Grenier mérite une retraite dorée

Les explications de M. Fernand Grenier selon lesquelles des libéraux ont déjà adopté pareil comportement ne le justifie en rien d'annoncer sa double candidature comme candidat de l'Union Nationale lors des élections partielles ou générales dans Mégantic-Compton ou comme chef de ce parti, à la condition que Me Jean Drapeau ne se présente pas.

C'est parce que M. Grenier s'est trouvé une vocation de sauveur du Canada et de quasi ministre d'un hypothétique gouvernement conservateur que les électeurs du comté de Mégantic-Compton se sont retrouvés orphelins de député à l'Assemblée nationale. Le raisonnement que M. Grenier tient en effectuant son retour, est boiteux. Responsable d'une vacance, il se présente à une élection partielle selon toutes vraisemblances, pour combler le poste qu'il a lui-même abandonné. C'est plutôt bizarre qu'un élu démissionne pour ensuite solliciter le poste qu'il a quitté.

M. Grenier n'est pas certain de sa réélection dans son comté. Il tente donc de faire croire à la population qu'il sollicite la direction de l'UN. Or si M. Grenier n'a pas été un mauvais député, il est évident qu'il n'a pas la stature du chef dont l'UN a besoin pour sortir de l'ombre où l'a plongée Rodrigue Biron, le thuriféraire bleu au service du gouvernement Lévesque.

En décembre dernier, M. Grenier voulait protéger les Canadiens contre M. Trudeau et savourer un triomphe personnel contre M. Claude Tessier. Maintenant c'est contre Claude Ryan que M. Grenier partirait en croisade. Pourtant les électeurs de son comté, ceux des Cantons de l'Est et ceux du Québec, n'ont pas appelé Don Quichotte à l'aide. M. Grenier a mérité une retraite dorée de la vie politique.

Jean Vigneault

Le Parlement convoqué plus tôt que prévu

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de convoquer les Chambres plus tôt que prévu afin d'aborder en priorité les questions touchant la révision constitutionnelle, l'économie et l'énergie.

C'est ce qu'a déclaré hier le président du Conseil privé, M. Yvon Pinard, au sortir d'une réunion du conseil des ministres au cours de laquelle, a-t-il dit, on s'est entendu à l'unanimité sur les principes touchant la constitution, et plus particulièrement le rapatriement.

M. Pinard a déclaré qu'on n'a toutefois pas encore fixé la date de la reprise des travaux parlementaires, qui avait été prévue pour le 15 octobre. Le document confidentiel de stratégie fédérale, rendu public la semaine dernière, proposait le 29 septembre comme date de convocation des Chambres en cas d'échec des négociations constitutionnelles, mais certaines sources proches du gouvernement ont laissé entendre hier qu'on pourrait rappeler les parlementaires le mercredi 1er octobre.

Le président du Conseil privé a indiqué qu'il présidera, au cours des prochains jours, un comité du Cabinet chargé de formuler la ligne d'action du gouvernement en matière constitutionnelle, qui sera déposée à la reprise de la session parlementaire.

A la suite de l'échec de la conférence des premiers ministres sur la constitution, la semaine dernière, on a discuté au sein des différentes instances du gouvernement des avenues pouvant mener au rapatriement de la constitution, ainsi qu'à l'enchâssement des droits fondamentaux, notamment des droits linguistiques, dans la constitution, propositions au sujet desquelles le premier ministre Trudeau n'a pas réussi à obtenir le consentement des provinces au cours du sommet de la semaine dernière.

Du côté de l'Opposition, conservateurs et néo-démocrates ont applaudi la décision du gouvernement de convoquer, plus tôt que prévu, les Chambres, tout en affirmant néanmoins que les questions économiques devraient avoir préséance sur toutes autres, y compris la constitution.

Le leader parlementaire du Parti conservateur, M. Walter Baker, a déclaré que le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, "est dans le coma depuis longtemps et gagnerait à être réveillé", parce que, a-t-il dit, si on convoque le Parlement avant le 15 octobre, il faut qu'on dépose un budget le plus tôt possible.

La constitution, a dit M. Baker, est un sujet de préoccupation constante, qui ne nécessite pas un rappel hâtif des Chambres. Toutefois, il ne faudrait pas que la proposition du gouvernement entrave toute continuation des discussions constitutionnelles, a-t-il ajouté.

Du côté du NPD, M. Stanley Knowles a déclaré que le gouvernement devrait se prévaloir du règlement de la Chambre lui permettant de faire connaître, en temps d'intersession, n'importe quelle motion, ce qui permettrait à l'Opposition, a-t-il dit, de préparer le débat.

Dans les Cantons de l'Est et la vallée de la Chaudière

Hydro-Québec investit $160 MILLIONS

par Gilles Dallaire

SHERBROOKE — $160 millions. Tel est le coût auquel a été évaluée par Hydro-Québec la construction d'une ligne de transmission d'une capacité de 735,000 volts qui, dans une dizaine d'années, desservira les Cantons de l'Est et la vallée de la Chaudière.

Pareil investissement sera rendu nécessaire par l'accroissement des besoins énergétiques de l'est du Québec qui augmenteront à un rythme beaucoup plus rapide que partout ailleurs dans la province, a affirmé, hier, un porte-parole de la société d'Etat qui a révélé que, dans cette région, la consommation d'électricité serait, cette année, de 9,3 pour cent supérieure à ce qu'elle a été l'an dernier alors que, dans les autres régions du Québec, elle n'augmenterait que de 7,6 pour cent.

Ce n'est cependant pas demain que les tours d'acier qui supporteront cette ligne à haute tension seront dressées au milieu des champs et que les câbles de cuivre qui achemineront l'électricité vers les maisons et les usines tisseront leur toile d'araignée entre ciel et terre.

Les travaux, a révélé le porte-parole d'Hydro-Québec, ne débuteront que dans cinq ans, alors que sera construite, au coût approximatif de $55 millions, une ligne de transmission qui sera alimentée par la ligne à haute tension construite entre Lévis et Boucherville et qui aboutira à un poste de transformation qui sera érigé près de St-Hyacinthe.

L'année suivante, la ligne sera prolongée jusqu'à Sherbrooke où sera construit un autre poste de transformation. Le coût de la construction de ce second tronçon qui acheminera l'électricité vers les localités du bassin de la rivière Yamaska et du bassin de la rivière St-François a été évalué à $60 millions.

Quant au troisième tronçon de la ligne, il sera construit en 1989, au coût de $45 millions. Il desservira les localités de la région de l'Amiante et du bassin de la rivière Chaudière.

L'impact économique immédiat de la construction de cette ligne de transmission sera négligeable, a avoué le porte-parole de la société d'Etat qui a révélé que les travaux seraient exécutés par les employés d'Hydro-Québec et par les employés des entreprises spécialisées à qui des contrats seront adjugés: "Il se peut que, pour s'acquitter des tâches qui leur seront confiées, certaines de ces entreprises soient contraintes d'embaucher de nouveaux employés mais la chose n'est pas certaine. La réalisation de ce gigantesque projet permettra cependant à Hydro-Québec de répondre, pendant toute la dernière décennie du siècle, aux besoins énergétiques d'une immense région où vivront en l'an 2,000 plusieurs millions de Québécois."

Cette ligne de transmission, dont les pilônes jalonneront l'est du Québec, sera-t-elle le premier maillon d'une vaste chaîne qui couvrira, un jour, tout le nord de la Nouvelle-Angleterre? La chose n'est sans doute pas impossible, même si le porte-parole de la société d'Etat a affirmé que le projet avait été conçu bien avant que le gouverneur de l'état du Vermont, M. Richard Snelling, ne révèle qu'il souhaitait que les Etats de la Nouvelle-Angleterre contribuent au financement du coût de la mise en valeur du potentiel hydro-électrique des cours d'eau non encore harnachés du Québec en échange d'un approvisionnement assuré en électricité.

• Le public profitera d'un maximum de consultation — page A-5

La Quotidienne

530

Persiflage

A vendre ou à louer, un comité d'organisation. S'adresser à Roméo Quintal.

— 0 —

A vendre, une carte de membre d'un club de golf pour la balance de la saison. S'adresser à M. Jacques O'Bready.

— 0 —

A louer, chalet d'été pour l'hiver prochain. Tirage au sort parmi ceux qui feront application. Le prix à gagner, un mois en Floride.

— 0 —

Je lis dans les lignes de la main. Pas nécessaire de venir en personne. Demandez à la police de fournir vos empreintes digitales.

Le persifleur

Drapeau courtisé par des libéraux

MONTREAL (PC) — Le maire de Montréal, Jean Drapeau, est de plus en plus populaire auprès des partis provinciaux et, après les unionistes, ce sont les libéraux qui le courtisent assidûment, selon Radio-Canada.

En effet, si les bleus se servent des amis personnels de M. Drapeau pour l'amener à prendre la direction de l'Union nationale, des rouges, mécontents du leadership de Claude Ryan, lui envoient des émissaires prestigieux, tels Robert Bourassa et Paul Desrochers.

Ces démarches parallèles visent un même objectif: convaincre M. Drapeau de diriger un troisième parti qui ferait échec à la fois aux péquistes et à l'équipe Ryan.

Il faudrait cependant plusieurs mois au maire Drapeau pour se constituer un électorat et une équipe solides et des élections dès cet automne compromettraient définitivement ce bel échafaudage.

Une dame gagne le "jackpot"

RENO, Nevada (AFP) — Une Californienne de 51 ans a vu, jeudi, son amour des machines à sous enfin récompensé: elle a gagné la coquette somme de $17,126.35 sur une machine à "nickels" (pièces de $0.05) d'un casino de Reno (Nevada).

Mme Angie Prather s'apprêtait à jouer ses derniers rouleaux de "nickels" avant de quitter Reno, lorsque des milliers de pièces ont surgi de la machine.

Le précédent "jackpot" record pour une mise de $0.05 était de $13,266 et tenait depuis juin 1975.

PREMIÈRE MONDIALE

UNE PRÉSENTATION DE LA TRIBUNE — 20-21 SEPT. à 13h30

CINÉ-FAMILLE

CHÂTEAU de CARTES

un film de FRANÇOIS LABONTÉ

Salle Maurice O'Bready Tél.: 565-5410

CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

56657

Commission d'étude sur la formation des adultes

Journée de consultation le 31 octobre

SHERBROOKE (MR) — "Ce que nous souhaitons le plus, c'est la participation des individus et des divers organismes à la grande journée de consultation tenue le 31 octobre à Sherbrooke par la Commission d'étude sur la formation des adultes."

C'est le souhait formulé par l'agent de liaison, pour l'Estrie, de la Commission d'étude sur la formation des adultes, Mme Rachel Girouard, qui souligne l'importance pour tous les gens de faire connaître leurs besoins et leurs attentes ainsi que leur vision de l'éducation permanente.

Mme Girouard suppose que les agents d'éducation officiels ne manqueront pas de faire connaître leur point de vue au gouvernement québécois à ce sujet et que plusieurs d'entre eux soumettront des mémoires à la Commission avant le 31 décembre comme ils peuvent le faire s'ils font connaître à la Commission, avant le 20 septembre, leur intention de le faire.

"Cependant, dit Mme Girouard, les travailleurs, les personnes âgées, les analphabètes, bref les gens qui bénéficient ou aimeraient parfois bénéficier d'une forme d'éducation en dehors des structures scolaires traditionnelles doivent absolument profiter de cette consultation afin de faire connaître leur point de vue, car la Commission d'étude tiendra compte de toutes les interventions avant d'élaborer des politiques générales sur l'éducation permanente. Il est très important que toutes les personnes intéressées se prononcent.

Expliquant la raison d'être de cette Commission créée par le gouvernement québécois le 23 janvier dernier, Mme Girouard dit: "L'éducation permanente a pris énormément d'ampleur et elle s'est développée sans avoir été orchestrée d'abord, de sorte qu'au point où nous en sommes, personne ne sait trop de qui elle relève, quels sont ses principes directeurs, ses objectifs véritables etc. C'est devenu un vrai fouillis. Par exemple, 22 ministères du Québec pouvaient jusqu'ici intervenir dans la formation professionnelle ou socio-culturelle des adultes, sans compter les interventions du gouvernement canadien. Il faut maintenant, afin de le rendre efficace et adapté aux besoins de la population, établir un ordre dans ce secteur important."

Parmi les principes directeurs de la Commission, on trouve ceux-ci: réduire les inégalités quant à l'accès à la formation des adultes; faire en sorte que l'éducation ne soit pas coupée du travail et de la vie des personnes; reconnaître et rechercher l'implication déterminante des individus à toutes les étapes du processus éducatif (définition des besoins, fixation des objectifs, choix des activités d'apprentissage et des personnes-ressources et évaluation des activités); reconnaître les organismes non scolaires comme porteurs, de plein droit, de l'action éducative en leur assurant une autonomie et un financement adéquats; associer les travailleurs et les travailleuses à la définition et à l'orientation de la formation professionnelle.

Shécrilire n'a plus besoin de recruter ses élèves...analphabètes

SHERBROOKE (MR) — Au lieu de commencer à zéro comme l'an dernier, Shécrilire commence cette année ses cours avec un groupe d'élèves analphabètes qu'il n'a pas eu besoin de recruter!

Le nom de Shécrilire se répand de plus en plus rapidement dans les milieux défavorisés et dans les milieux de travail. Ce groupe de quatre animateurs qui montrent aux analphabètes comment lire, écrire et compter, dans le but de les rendre plus autonomes dans leur vie quotidienne, profite du fruit d'un travail de préparation, d'organisation et d'adaptation aux besoins de la population qui a nécessité plus de six mois d'efforts l'an dernier.

L'ouverture de Shécrilire, lundi, le 22 sepptembre, en après-midi et en soirée, aura lieu dans un nouveau local, au 1160 de la rue St-Louis, les locaux de l'an dernier ne suffisant plus pour accueillir les gens venus apprendre à écrire et à compter.

Le succès de Shécrilire, qui vient de recevoir une subvention de la Direction générale de l'enseignement aux adultes, est difficilement contestable quand on constate que le recrutement se fait maintenant en grande partie de bouche à oreille par les analphabètes eux-mêmes, certains d'entre eux ayant maintenant vécu l'expérience de l'alphabétisation. De plus, on ne note aucun abandon de la part des élèves qui ont suivi des cours de Shécrilire, preuve on ne peut plus évidente que les cours et l'approche pédagogique de Shécrilire répondent aux aspirations des analphabètes.

Pour les responsables du groupe, il est important que les analphabètes et la population en général soient sensibilisés au fait de l'analphabétisation puisque plus du tiers de la population de l'Estrie est considérée comme analphabète. Pour Shécrilire, il est important que les analphabètes ne se sentent pas isolés, car leur nombre en fait une classe nombreuse; un analphabète n'a pas à se percevoir comme une exception, car une personne sur trois lui ressemble. Dans les cours de Shécrilire, d'ailleurs, les analphabètes abandonnent rapidement leur gêne en constatant que tous les autres élèves se trouvent à peu près dans la même situation qu'eux. La population en général, de son côté, doit prendre conscience du fait, croient les responsables du groupe, et aider les analphabètes en les orientant vers des groupes "Alpha" ou des organismes capables de leur donner ces outils de base de la vie courante: l'écriture, la lecture et le calcul.

Shécrilire espère, selon un plan d'action à long terme, rejoindre les travailleurs des usines et des manufactures, y former, parmi les analphabètes, de nouveaux alphabétiseurs et faire ainsi boule de neige de l'alphabétisation. "De toute façon, explique Serge Lebel, l'un des responsables de Shécrilire, il faudra peu de temps avant que nous ne soyons tout à fait débordés et incapables de suffire à la tâche. De plus, nous croyons que l'alphabétisation par des ex-analphabètes sera d'autant plus efficace que ces nouvelles personnes-ressources auront vécu eux-mêmes l'expérience de l'alphabétisation avant d'entreprendre leur action auprès des analphabètes. Cette introduction dans le milieu du travail demandera cependant beaucoup de temps et d'énergie."

Les cours de Shécrilire sont tout à fait gratuits et s'adressent aux adultes de tout âge désireux d'apprendre à lire, à écrire et à compter.

(Photo **La Tribune** par Doug Gerrish)

Les quatre responsables de Shécrilire sont, de gauche à droite, René Boucher, Josée Lefebvre, Serge Lebel et Jean-Claude Lavoie.

11 enseignants "bousculés" par la venue d'un douzième

SHERBROOKE (MR) — Les 11 enseignants du secteur de l'alimentation de la polyvalente Le Triolet, se sentant bousculés par la venue possible d'un douzième membre dans leur équipe, ont tenté en vain de faire refuser par la Commission scolaire régionale de l'Estrie cet ajout qui amènera, selon eux, la mutation ou la mise en disponibilité de l'un des leurs.

En effet, un enseignant de la polyvalente La Frontalière de Coaticook, désireux de joindre l'équipe du Triolet, a demandé à la Commission scolaire régionale une mutation que le comité exécutif a acceptée. Ce douzième poste au secteur de l'alimentation du Triolet a été affiché en vertu des prévisions de clientèle datant d'il y a quelques mois.

Il est noter toutefois que l'affichage par la Régionale a été fait avec un retard d'un mois, ce qui permettait alors, selon les enseignants, d'entrevoir un besoin réel de 11 enseignants au 30 septembre, à cause, semble-t-il, d'une clientèle moindre que celle prévue.

Les enseignants en alimentation du Triolet ont fait valoir, par la bouche de M. Jacques Latulippe, responsable du groupe, que la décision de l'exécutif de la CSRE amenant la mutation de l'enseignant de Coaticook, M. Roland Vuillaume, allait de toute évidence créer un surplus de personnel au Triolet et que l'un des membres de l'équipe allait devoir être muté dans une autre école, dans un autre champ d'enseignement ou mis en disponibilité. Il est, en effet, prévu que c'est l'ancienneté qui prévaut dans les cas de surplus de personnel, de sorte que l'enseignant venu de Coaticook prendrait la place de l'un de ceux du Triolet qui a moins d'ancienneté que lui si, comme on le croit, le nombre réel d'enseignants nécessaires au Triolet n'est que de 11.

Le comité exécutif de la CSRE a néanmoins accepté la mutation de M. Vuillaume puisque l'affichage du poste avait été fait selon les prévisions de clientèle et que le candidat se trouvait ainsi dans son droit d'obtenir le poste.

Il semble que, de toute façon, l'interprétation syndicale des faits ne pourrait attirer des ennuis à la Régionale vu l'actuel vide juridique: les parties, patronale et syndicale, n'auraient pas convenu de maintenir l'application de l'ancienne convention collective en attendant la prochaine entente entre les commissions scolaires et les enseignants. Nul grief ne pourrait donc être déposé par la partie syndicale.

Enfin, la présidente de la CSRE, Mme Denise Sckoropad, s'est dite surprise de la diminution de clientèle dans le secteur de l'alimentation ainsi qu'en coiffure puisque, selon ses renseignements, des élèves venus s'inscrire avant le début de l'année scolaire dans ces secteurs ont été refusés à cause de présumés surplus de clientèle!

Investissement de $1 million pour Informatrix 2000

(Photo **La Tribune** par Claude Poulin)

Les travaux du nouvel édifice qui abritera les installations de la firme Informatrix 2,000 avancent rapidement.

SHERBROOKE (GC) — La compagnie Informatrix 2,000 qui s'occupe du traitement des données pour les compagnies oeuvrant dans le domaine de la comptabilité investira une somme de $1 million dans la construction d'un nouvel édifice et l'installation de nouveaux équipements.

Informatrix 2.000 prévoit pouvoir afficher ainsi un taux de croissance de 20 pour cent par année dans le domaine du traitement des données fiscales.

La compagnie Informatrix 2.000 a donné un contrat à la firme J. W. Roy, de St-Elie d'Orford, pour la construction d'un nouvel édifice sur la rue Cherbourg.

Informatrix 2.000 a employé environ 150 personnes l'année dernière au cours des mois de pointe alors qu'elle s'occupait du traitement des données par ordinateur de plus de 850 firmes comptables du Québec, de l'Ontario, des provinces Maritimes et de l'Ouest canadien.

Le taux de croissance de la compagnie Informatrix 2000 pourrait amener la création de quelque 40 emplois d'ici les cinq prochaines années.

Pour le directeur d'Informatrix 2.000, M. Normand Roy, les nouvelles installations permettront à l'entreprise de s'accaparer d'une bonne part d'un marché en pleine expansion.

d'une ligne... à la page.
• PUBLI-PROMOTION • RELATIONS PUBLIQUES
• PUBLICITÉ • CONCOURS • ANNONCES •

Les propriétaires de Conway et Conway Ltée ont célébré avec chaleur le 60e anniversaire de leur association avec la Compagnie d'Assurances Travelers du Canada. La photo nous fait voir, dans l'ordre habituel, Dan Damov, président national, Ben Fréchette, président de Conway et Conway Ltée, Gilles Routhier, vice-président de Conway et Conway Ltée et Larry Rowlanson, vice-président de Travelers du Canada. Les bureaux de Conway et Conway Ltée sont situés au 3330 rue King ouest à Sherbrooke.

56666

Subvention à la BCP: dernière tranche

SHERBROOKE — Avec une dernière tranche au montant de $228,700, la subvention totale accordée à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie par le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, se chiffre maintenant à $378,700.

Cette subvention a pour but de permettre à cet organisme de continuer à offrir ses services professionnels auprès des municipalités de 5,000 habitants et moins de la région des Cantons de l'Est. Et à cette date, environ 30 municipalités de la région peuvent compter sur ce service.

La Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie vise à venir en aide aux petites municipalités de 5,000 habitants et moins qui ont toujours eu des difficultés à s'approvisionner en lecture. Ainsi, grâce à ce réseau, il n'y a pas que les grands centres qui peuvent offrir des services de ce genre.

En plus du prêt de livres, la bibliothèque régionale offre diverses autres activités, comme le prêt de films, de diapositives, des expositions. On y offre aussi différents types d'animation culturelle.

Pour le Québec, un peu plus de $4 millions ont été consacrés pour la création de ce réseau particulier de bibliothèques pour l'exercice financier 1980-81.

Carnet

Plusieurs lecteurs ont appelé hier pour s'étonner du fait que deux conseillers, **MM. Robert Boisvert et Camil Fortier** aient démissionné aussitôt après s'être voté un salaire de **$16,000** par année. Les deux conseillers n'ont pas démissionné, ils ont simplement **réduit** leurs activités comme échevins, ce qui ne les empêchera pas de toucher leur salaire.

— o —

Parlant du conseiller Robert Boisvert, plusieurs personnes pensaient qu'il avait trois commerces: un de frites, un de hot dog, un de hamburger. Sa déclaration d'intérêt démontre qqu'il a fusionné ces commerces.

— o —

Ginette Laflamme est allée à New York lors d'une excursion voir une exposition de toiles de **Picasso.** Mais personne ne l'a avertie que ces toiles n'étaient pas exposées dans les **discothèques.**

— o —

Jean-Pierre Nadeau a trouvé un endroit où on donne des spectacles de danse **classique** tous les soirs. Il prendrait une carte d'abonné régulier.

— o —

Si **Jacques Lafontaine** a éprouvé des difficultés à se tourner la langue sept fois avant de parler récemment, c'est qu'une guêpe l'a piqûé sur la langue. Il a juré d'apprendre à boire la bouche **fermée,** car semble-t-il, l'expérience est plutôt douloureuse.

— o —

Le nombre d'automobilistes qui croisent des autobus scolaires dont les **phares clignotants** fonctionnent dans les rues de la ville, est impressionnant. IL faut se rappeler que la rencontrre d'un tel autobus n'est pas davantage autorisée que le dépassement.

— o —

L'ineffable **Frédéric** a bu une potion magique qui l'a rendu fort comme Obélix et lui a permis de transporter un dolmen de 25 tonnes à son manoir du lac Brompton...

— o —

Me **Michel Beauchemin** a remplacé la fournaise à charbon de son domicile, qui aurait la capacité de chauffer un hôpital de 100 lits ou encore actionner un navire de 200 tonneaux...

— o —

Le chef **Ovide Boucher**, président de la Fédération canadienne des chefs de cuisine, se demande si bien des membres de cet organisme se rendront à la réunion de vendredi soir à 21 heures...il aimerait bien que quelques femmes intéressées à l'art culinaire se joignent au groupe...

Inter-Union
Agence de rencontre sérieuse
St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke
3330 King O., suite 150
Tél. 566-7966
Un problème moderne, la solitude au milieu des autres.
Une intervention discrète au service d'une société exigeante. Service personnel, confidentiel et efficace.
51705 1 heure P.M. à 9 P.M.

Atelier du meuble Le Sieur
Fabrication de meubles résidentiels et commerciaux sur commande.
SALLE DE MONTRE ET BOUTIQUE D'ARTISANAT
270, rue Ball (par Alexandre)
Sherbrooke — Tél.: 566-4373
55670

la tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

RÉDACTION
JEAN VIGNEAULT, Rédacteur en chef
JACQUES LAFONTAINE, Chef éditorialiste-adjoint
SERGE GOSSELIN, Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE, Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE, Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE, Chef de pupitre
DENIS MESSIER, Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
FRANCOIS VAILLANCOURT, Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU, Chef des Ventes locales
PAUL ALLARD, Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ
ANDRE LACHAPELLE, Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER, Gérant au crédit

ATELIER
JACQUES E. LEDUC, Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME, Chef des opérations
ANDRÉ BÉLANGER, Chef de la production

EXPÉDITION
MICHEL DOYON, Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES, Adjoint à l'expédition

TIRAGE
GASTON GAGNÉ, Directeur au tirage
JACQUES ROY, Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT
PIERRE BEAULIEU, Magog-Deauville-Rock Forest-Sherbrooke-Nord
LÉONARD BOULANGER, Lac-Mégantic
CONRAD BERGERON, Sherbrooke-Ouest
YVES BERGERON, Sherbrooke-Nord
ANDRÉ FONTAINE, Sherbrooke-Est — Ouest Lennoxville
MICHEL LAVOIE, Coaticook — East Angus
JEAN-MARC PÉPIN, Sherbrooke-Est — Fleurimont
GASTON PINARD, Drummondville — Acton Vale
JEAN-LUC PINEAULT, Bois-Francs
JEAN-CHARLES POULIN, Amiante
ROGER RÉGIS, Asbestos-Windsor

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées: 1 an $75.00, 6 mois $50.00, 3 mois $33.00, 1 mois $13.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an $120.00, 6 mois $70.00, 3 mois $45.00, 1 mois $20.00. Aux États-Unis: 1 an $120.00, 6 mois $70.00, 3 mois $45.00, 1 mois $20.00. Autres pays, outre-mer, etc.: 1 an $125.00.
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Validité de l'élection du commissaire Paul Rodrigue

Le juge pourrait se prononcer aujoud'hui

- Après le recomptage, M. Rodrigue a récolté 364 votes contre 348 pour Mme Paquin.

Le recomptage des votes donne déjà la majorité absolue à M. Paul Rodrigue. Le juge doit maintenant se prononcer sur la validité de l'élection.

SHERBROOKE — Le juge Yvon Roberge de la Cour provinciale pourrait être en mesure de rendre dès 16 heures aujourd'hui sa décision au sujet de la contestation de l'élection de M. Paul Rodrigue comme commissaire d'école pour le secteur de Rock-Forest-Deauville.

A la suite d'un recomptage des bulletins du scrutin du 9 juin, M. Rodrigue a récolté 364 votes en comparaison de 348 pour Mme Denise Pelletier-Paquin et 10 bulletins font encore l'objet d'un litige de sorte que le candidat sortant est d'ores et déjà assuré de la majorité absolue.

Le juge Roberge doit cependant se prononcer sur la validité de l'élection que Mme Pelletier-Paquin tente de faire annuler sous prétexte d'irrégularités.

On se rappellera que M. Rodrigue avait été élu avec une majorité de deux voix lors du premier dépouillement du scrutin.

Pour revenir au 10 bulletins encore contestés, neuf d'entre eux ont été numérotés à l'arrière par le scrutateur.

Hier, le scrutateur, Mme Suzanne Veronneau, a témoigné qu'elle avait écrit ces chiffres par inadvertance sur les bulletins plutôt que sur le talon.

Elle a dit qu'elle s'était rendu compte par la suite que cela aurait pu permettre d'intentifier l'expression de la volonté des électeurs si l'on faisait référence au cahier.

Mme Véronneau a ajouté qu'elle avait songé à annuler ces bulletins et a décidé qu'elle le ferait seulement à la demande d'un candidat.

Me Réjean LeBel, qui représente Mme Pelletier-Paquin, a plaidé que le rejet de ces bulletins par le tribunal est suffisant pour entrainer l'annulation de l'élection.

Me Yves Messier a également demandé la mise de côté de ces bulletins en soulignant toutefois qu'ils avaient été annotés de bonne foi et non pas dans le but de saboter l'élection.

La validité de ces bulletins peut être intéressante en droit mais elle ne peut plus avoir numériquement d'influence sur le resultats des votes puisque M. Rodrigue détient maintenant une majorité de 16 voix.

Sur le fond de la requête en contestation, Me LeBel a réclamé que sa cliente soit déclarée élue ou à tout le moins que l'élection soit annulée.

Il a plaidé que des représentantes de M. Rodrigue n'avaient pas remis de procuration en se rendant dans les bureaux, que des pamphlets publicitaires étaient affichés dans des bureaux le jour du scrutin et que des électeurs avaient été invités par M. Rodrigue à se rendre chez lui après la votation.

Me Messier a répliqué que les représentantes se sont client ne faisaient que diriger les électeurs vers les polls, que les pamphlets constituaient une publicité passive et que la partie dont il avait été question était pour fêter la victoire comme la perdante en a peut-être fait une pour noyer sa défaite.

"Je ne puis que déplorer une telle situation et le climat que cela engendre..."

— Le gérant général de Chaussures Dynastie

SHERBROOKE (GC) — "Je ne puis que déplorer une telle situation et le climat que cela engendre tant pour l'entreprise, que pour les employés et les trois démissionnaires."

Tels sont les commentaires de M. Arthur Dufresne, gérant général de Chaussures Dynastie Inc., à la suite de l'article paru dans La Tribune de jeudi concernant la démission de trois employées de l'entreprise qui se plaignaient d'être traitées comme des "cartes de punch".

M. Dufresne reconnait que les questions de régie interne n'ont pas toujours été de tout repos à l'entreprise Chaussures Dynastie Inc., mais que cela est imputable principalement à la situation économique.

"Il est difficile que le climat de tension engendré par une situation économique des plus négatives dans le secteur de la chaussure ne se répercute pas sur les employés," de révéler M. Dufresne.

"Pour nous, dont les premiers pas remontent à peine à trois ans, il est ardu de nous implanter dans ce type marché où la compétition extérieure compromet pratiquement toute initiative. Nous devons surmonter quotidiennement une foule de problèmes d'ordre économique et cela ne peut que se répercuter sur nos employés."

Par contre, M. Dufresne rejette catégoriquement les propos des démissionnaires voulant que l'entreprise traite ses employés comme des "cartes de punch". "Je reconnais que la situation est parfois tendue, mais elle se compare avantageusement aux conditions qui sont offertes dans d'autres entreprises de la région."

Quant aux difficultés rencontrées par les trois démissionnaires pour se trouver un emploi dans les industries locales de la chaussure, M. Dufresne les déplore tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un milieu bien petit et que les nouvelles se répandent rapidement. "Les trois ex-employées se sont sûrement fait du tort en nous quittant de la sorte, mais jamais nous avons eu l'idée de leur causer des problèmes.

Selon les informations recueillies auprès de M. Dufresne et de la Commission québécoise des normes minimales de travail, l'entreprise Chaussures Dynastie n'aurait jamais été reconnue coupable d'accrocs au code du travail.

Rejoint par La Tribune, hier, à son bureau de Québec, le député péquiste du comté de Sherbrooke, M. Gérard Gosselin, a révélé ne pas avoir pris connaissance de la copie de la pétition envoyée par les trois démissionnaires à son bureau de Sherbrooke, jeudi matin. Le député Gosselin a toutefois affirmé qu'il prendrait connaissance du dossier afin d'étudier les recours des trois ex-employées, même si cela lui apparaissait à première vue une question de régie interne.

Du côté des organismes provinciaux et fédéraux impliqués dans le secteur du travail, les responsables ont souligné que le problème soulevé par les trois démissionnaires pourrait éventuellement faire l'objet d'une enquête à la condition qu'une plainte officielle soit portée.

Au Bureau local d'assurance-chômage, un responsable a révélé que le cas des trois démissionnaires sera étudié et qu'un jugement sera rendu au mérite concernant les pénalités imposées lorsqu'une personne quitte son emploi comme de "cela ce fait dans les cas semblables".

Intersection Portland-Montréal-Belvedere-Queen

"Il faut trouver une solution"

— Le conseiller Bergeron

SHERBROOKE (DB) — Les membres du conseil de ville se pencheront de nouveau lundi, lors d'un atelier de travail, sur le dossier des intersections Portland-Montréal-Belvedere-Queen afin de trouver une solution efficace autre que celle prônant le déplacement d'un brigadier et l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection Portland pour assurer une meilleure sécurité aux piétons.

" Il faut trouver une solution, il n'y a pas d'erreur!".

Le conseiller du quartier centre, M. Roméo Bergeron, a ajouté que les services techniques de la ville étudiaient présentement le dossier en compagnie des services municipaux concernées par les problèmes que vivent présentement les piétons à ces intersections.

" Nous n'aurons peut-être pas le rapport entre les mains lundi, a-t-il dit, mais les services techniques seront tout de même en mesure de répondre à nos questions. C'est du moins ce que m'a dit M. Guy Carrier".

M. Bergeron a soutenu que la construction d'une passerelle impliquerait des déboursés considérables pour la ville en plus de "ternir la beauté du décor".

L'intersection Portland-Montréal-Belvedere-Queen continue de représenter un danger pour les enfants.

Convention du PQ dans St-François

Aucune opposition au député Réal Rancourt

SHERBROOKE (FG) — Tout laisse croire que le député actuel de St-François, M. Réal Rancourt, ne connaîtra aucune opposition lors de la convention du Parti québécois dans ce comté, laquelle aura lieu le dimanche 28 septembre.

Mais cette journée ne consistera pas uniquement en une assemblée de mise en candidature, car les dirigeants du parti invitent surtout les quelque 1,500 membres de l'organisation péquiste locale à participer à un projet de consultation et à choisir un nouvel exécutif.

Cette consultation, pièce-maîtresse de la journée, a pour objet de préparer des résolutions qui seront ensuite acheminées sur la table des participants au Conseil national élargi des 4 et 5 octobre, à Montréal. Cette dernière instance adoptera des résolutions devant constituer le programme électoral que défendra le Parti québécois lors de la prochaine campagne électorale, cet automne ou au printemps 1981.

Les échanges qui doivent débuter vers 9 heures, dimanche le 28 septembre, seront nourris à partir du document d'orientation et de consultation publiée au début du mois et intitulé "Le Québec des années '80". Il y est question de stratégie post-référendaire, de projet de société pour les années à venir et de priorités électorales.

Aussi, vers 10 heures du matin, le député Gilbert Paquette, agissant comme personne-ressource pour la journée, donnera un exposé.

Après cela, l'assemblée générale annuelle permettra de trouver un nouvel exécutif. Cette association était présidée depuis deux ans par un ardent défenseur de la cause souverainiste, M. Marc Dubreuil, qui a déjà indiqué qu'il ne solliciterait pas de renouvellement de mandat. Il en irait de même pour d'autres membres de l'exécutif du Parti québécois dans St-François.

Finalement, les militants auront à se pencher sur le choix du candidat qui représentera leur parti lors de la prochaine élection générale. Et jusqu'à cette date (personne ne prévoit de changement d'ici le 28 septembre), le seul nom qui circule demeure celui de l'actuel député, M. Réal Rancourt, qui a déjà fait part de son intention de se représenter.

La rencontre se tiendra au pavillon 2 du Collège de Sherbrooke, rue Parc.

Entre la Ville de Sherbrooke et l'ETAA

Aucune rencontre à prévoir

par Doris Baker

SHERBROOKE — Depuis un mois, les pourparlers sont interrompus entre les membres du comité de négociations de la ville et les représentants de l'Association agricole des Cantons de l'Est (ETAA) et aucune rencontre n'est à prévoir au cours des deux prochaines semaines entre les parties.

On se rappellera que depuis la publication du jugement de la Cour supérieure le 2 juillet 1980 ordonnant aux autorités municipales de remplacer l'aréna Eugène Lalonde et ses annexes, détruits par les flammes le 1er juin 1978, la ville a décidé d'en appeler de la décision du juge en conservant toutefois l'espoir d'en arriver à une entente hors cour.

" S'il n'y a pas eu de discussions depuis un mois, c'est que nous attendons le rapport d'une étude de coûts. La firme Delorme et Morin, chargée de produire cette étude, devrait déposer son rapport d'ici deux semaines soit en même temps que le rapport des services récréatifs et communautaires", de dire le président du comité de négociations, le conseiller Claude Dallaire.

Le conseiller du quartier est a affirmé que les discussions tenues jusqu'à présent n'avaient pas encore permis aux parties de s'entendre sur une forme particulière de règlement.

" L'orientation n'est pas encore déterminée. Cependant, les possibilités se limitent à la construction d'un seul bâtiment ou d'une bâtisse polyvalente. En plus de l'étude des coûts, nous devrons également considérer les phases de réalisation. C'est très important", de poursuivre M. Dallaire.

Sans être nécessairement au point mort, les discussions ne reprendront que dans deux semaines. Les rapports des architectes et des services récréatifs et communautaires orienteront davantage les parties et pourraient amener une évolution rapide dans les pourparlers.

Etudiants volés

SHERBROOKE — Des étudiants qui s'étaient absentés un court moment d'un local du pavillon 3 du Collège de Sherbrooke ont eu la désagréable surprise, à leur retour, de constater qu'on leur avait fait les poches.

Les policiers municipaux de Sherbrooke ont en effet enregistré pas moins de huit plaintes de vol de porte-monnaie.

Ce n'est pas que le montant du vol soit extrêmement élevé mais lorsque l'on est étudiant, chaque sou compte d'autant plus que se faire "faire" de la sorte est insultant.

Garçonnet coincé sous un tuyau de ciment

SHERBROOKE — Un garçonnet a subi des blessures aux jambes lorsqu'il s'est trouvé coincé par un énorme tuyau de ciment dont le diamètre atteint six pieds.

L'incident est survenu, hier, dans le milieu de la journée, sur la rue Papineau où l'on fait présentement d'importants travaux de voirie. Stéphane Beauregard, âgé de sept ans, de la rue Cartier, a effectué une brève visite au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul.

L'incident est survenu lorsque des jeunes auraient tenté de faire rouler le tuyau en question, lequel aurait répondu au principe d'action et réaction en revenant contre les jeunes.

Boisvert proteste de son innocence à une accusation de vol qualifié

SHERBROOKE — Joseph Boisvert, âgé de 28 ans, de Sherbrooke, a protesté de son innocence hier à une accusation de vol qualifié de $473 à l'établissement connu sous le nom de Sherbrooke News sur la rue Wellington nord.

Il avait été traduit hier devant le magistrat Benoit Turmel de la Cour des sessions de la paix.

Boisvert, qui est assisté de Me Jean-Pierre Rancourt, devra faire face en matinée à une requête en détention présentée par le procureur Claude Chartrand.

ECKANKAR
présente une après-midi en ECK
ECK, Source de Joie
dimanche le 21 septembre 1980 à 14 heures
à l'Estrade du parc Victoria
Conférences, Panel & Documentation
En cas de mauvais temps, cette activité se tiendra au Pavillon II du Cégep de Sherbrooke.
Local 52-101
Bienvenue à Tous
56996

TIRAGE AU PROFIT DE
LES SCOUTS ET LES GUIDES
DU DISTRICT DES CANTONS DE L'EST.
TIRAGE LE 27 SEPTEMBRE 1980 à 14.00
au 75, rue Chartier, Sherbrooke.
PRIX A GAGNER:
1 MERCURY CAPRI RS SPORT 1980 de Cyr Automobiles. Valeur de $8846.17, taxe incluse. (Le gagnant devra défrayer l'enregistrement et il n'aura pas le choix de la valeur marchande)
No: 2-61 R.L.C.Q. licence no 11-01548-80. Coût du billet: $10.00
Nous serons au Carrefour de l'Estrie, les 17, 18, 19 et 20 septembre.
56681

Québec fournira $5,433,132 pour l'assainissement de la rivière Chaudière

LAC-MEGANTIC — L'égout de la Beauce... Tel est le sobriquet peu flatteur qui a été donné à la rivière Chaudière qui, pareille à un gigantesque fourre-tout, reçoit sans sourciller les déchets qui, de Lac-Mégantic à Lévis, sont déversés dans ses eaux.

Ce triste surnom cent fois mérité ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir et, dans quelques années, l'on pourra non seulement se baigner en toute sécurité dans cette rivière mais aussi boire sans danger l'eau qui y coule car six municipalités arrosées par ce cours d'eau viennent de conclure avec le ministère québécois de l'Environnement une entente en vertu de laquelle une somme de $6,418,300 sera dépensée dans le but d'assainir les eaux de cette rivière dont la débâcle a fourni matière à bien des légendes.

Le ministère de l'Environnement assumera la plus grande partie de ces frais puisque sa contribution s'élèvera à $5,433,132.

L'entente a été paraphée, hier après-midi, à Lac-Mégantic, par le ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, et par les maires desmunicipalités de Frontenac, de St-Gédéon, de Lac-Mégantic, d'Audet, de St-Martin et de Nantes qui participeront à la réalisation de ce projet.

Plus de la moitié de la somme qui sera investie afin d'assainir les eaux de la rivière Chaudière sera dépensée à Lac-Mégantic où une usine d'épuration des eaux usées sera construite au coût de $1,759,030. A la construction de cette usine s'ajouteront la réhabilitation du réseau municipal d'égouts, la réparation des intercepteurs endommagés et la construction de nouveaux intercepteurs ainsi que la construction d'un poste de pompage.

Le coût des travaux qui seront exécutés dans cette ville a été évalué à $3,640,800.

Des sommes fort importantes seront aussi investies dans les autres municipalités. A St-Gédéon, un montant de $1,090,000 sera dépensé pour la construction d'un intercepteur et l'aménagement d'un bassin où les eaux usées seront débarrassées des déchets qu'elles contiennent avant d'être rejetées dans la rivière Chaudière et, à St-Martin, une somme de $1,020,000 sera dépensée dans un but semblable. La municipalité de Frontenac devra, pour sa part, consacrer $300,000 à l'aménagement d'un étang de décantation des eaux usées tandis que la municipalité d'Audet devra débourser une somme de $228,300 pour se doter d'une énorme fosse septique et d'un vaste champ d'épuration qui sera aménagé au nord de la route 204. Quant à la municipalité de Nantes, elle consacrera $139,200 à la modernisation de son réseau d'égouts.

La subvention que versera le ministère de l'Environnement équivaudra à 84.6 pour cent du coût des travaux qui débuteront dans quelques mois et qui seront terminés en décembre prochain.

De l'avis des maires qui ont paraphé l'entente, un projet d'une telle envergure n'aurait pu être réalisé sans l'aide financière du ministère de l'Environnement.

(Photo **La Tribune** par Doug Gerrish)

Le premier magistrat de la municipalité de St-Gédéon, M. Paul-Eugène Quirion, appose sa signature au bas de l'entente sous l'oeil complice du ministre de l'Environnement, Marcel Léger.

Des étudiants de Lennoxville brûlent des guides où il est question d'homosexualité

LENNOXVILLE — Des étudiants de l'université Bishop et du cegep Champlain de Lennoxville se sont adonnés à un autodafé pour marquer leur opposition à la diffusion d'un guide pour étudiants où il est question d'homosexualité.

Quelque 75 étudiants ont manifesté pacifiquement autour d'un feu de joie dans lequel ils ont brûlé 100 de ces guides. C'est ce qu'a fait savoir hier M. Donald Richardson, rédacteur en chef du journal des étudiants, ajoutant que plusieurs autres exemplaires du manuel litigieux avaient été détruits privément.

L'administration et les organismes estudiantins qui avaient vu à la diffusion gratuite de 2,000 exemplaires du manuel, destiné à renseigner les étudiants sur les services à leur disposition dans la région, avaient décidé qu'il serait trop coûteux de retirer de l'ouvrage le chapitre portant sur les services offerts aux personnes d'orientation homosexuelle.

M. Richardson a expliqué qu'on n'était pas sûr, avant d'aller sous presse, si l'on avait le droit de censurer la préface du rédacteur de l'ouvrage, activiste homosexuel reconnu, et d'en retirer une dizaine de pages comportant des illustrations et la liste des endroits de drague gaie à Sherbrooke.

On a plutôt jugé bon de publier le manuel tel quel en y ajoutant des excuses à l'intention de ceux qui pourraient s'objecter à une partie de son contenu.

Encore des difficultés pour certains étudiants

ST-ELIE D'ORFORD — Les difficultés auxquelles se heurtent certains étudiants qui fréquentent les écoles primaires de St-Elie d'Orford ne sont pas encore aplanies puisqu'un seul autobus transporte à la fois les étudiants qui habitent non loin de Sherbrooke et ceux qui habitent près de Magog.

Selon M. Richard Bernier, président du comité d'école de l'endroit, il sera toutefois possible d'améliorer le transport de ces étudiants en mettant à leur disposition un autobus additionnel.

Lors de la prochaine assemblée du comité d'école, les parents de ces élèves pourront discuter des problèmes que la réfection des deux écoles occasionne.

A l'heure actuelle, une cinquantaine d'étudiants doivent monter dans le même autobus mais tout permet de croire que, dans quelques jours, la situation redeviendra normale.

Arrêté pour transport de marijuana

ASBESTOS — Un individu, qui déménageait ou plutôt qui se préparait à emménager, a été appréhendé par deux patrouilleurs de la Police municipale d'Asbestos, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, non pas parce qu'il avait trop de bagages dans son automobile mais parce qu'il transportait des bagages un peu singuliers: du chanvre indien.

Une bonne trentaine de plants de marijuana trônaient parmi les bagages si bien que le transporteur, un type de 38 ans, ex-résident du secteur Wotton-St-Adrien, devra expliquer devant la cour cette passion pour la culture exotique.

D'autres plants ont été saisis sur la ferme même que l'individu occupait. Les policiers Denis Hinse et François Charest de la Police municipale d'Asbestos ont arrêté le suspect lors d'une vérification de routine. Il était près de trois heures du matin.

L'escouade régionale alcoolmoralité de la SQ a été invitée à prendre possession des plants et à compléter l'affaire.

Bell pense à Bury

BURY — La compagnie Bell Canada a apporté des modifications à son réseau afin de permettre aux abonnés de la région de Bury et de St-Félix de Kingsey de ne plus avoir à identifier leur numéro de téléphone lors de la composition d'appels interurbains de numéro à numéro.

Les abonnés dont le numéro de téléphone commence par 872 et par 848 pourront donc ne plus avoir recours à la téléphoniste pour identifier leur numéro lorsqu'ils désireront effectuer un appel interurbain.

Dossier de la station de ski

Le maire d'East Angus assistait à la dernière recontre des administrateurs à titre d'invité

par Louise St-Pierre

EAST ANGUS — Le maire d'East Angus, M. Roger Couture, ne détient plus aucun intérêt dans le centre de ski du mont Elan et c'est à titre d'invité qu'il participait à la dernière rencontre des administrateurs de la corporation "Station de ski l'Elan".

La lecture d'un acte de vente, signé à East Angus, le 22 octobre 1974, devant le notaire Roch Coderre, permet de constater que le "Club de ski East Angus Inc." à but lucratif, dans lequel le maire Couture avait investi $1,000, est devenu une corporation à but non-lucratif qui porte maintenant le nom de "Station de ski l'Elan".

Par ailleurs, c'est le président de la corporation "Station du ski l'Elan" qui a lui-même confirmé la présence du maire d'East Angus à la dernière réunion du conseil d'administration. A quel titre, a-t-on demandé à M. Jean Carbonneau? "Comme invité tout simplement!"

C'est avec le souci de jeter un peu de lumière sur la question du mont Elan qui suscite nombre de commentaires depuis un mois que La Tribune a mené cette enquête qui apporte quelques précisions.

Ainsi, le 17 octobre 1974, le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopérative, sous l'autorité de la troisième partie de la Loi des compagnies, avait accordé aux requérants (Jean Carbonneau, Edgar Cormier, Félix Cormier et Aurélien Quintin) les lettres patentes les constituant en corporation sous le nom de "Station de Ski l'Elan". Ce qui donne à la corporation un caractère à but non-lucratif et qui oblige les administrateurs à réinvestir tout profit.

Rapport

Un appel à Québec, au

Jean Carbonneau

Bureau de renseignements sur les compagnies, a permis d'apprendre que le dernier rapport annuel de la Station de ski l'Elan donne les noms de M. Jean Carbonneau, président, M. Edgar Cormier, trésorier, M. Aurélien Quintin, secrétaire, M. Ernest Fortin, administrateur, et M. Félix Cormier, gérant général, tous membres du conseil d'administration de cette corporation.

Il faut préciser que la transaction signé le 22 octobre 1974 stipule que le Club de ski East Angus Inc "... vend par les présentes avec garantie contre tous troubles et évictions, libre et quitte de toutes charges et hypothèques" à Station de ski l'Elan. Aussi, la valeur des biens et des dettes remboursables du Club a été fixée à $94,385.56, le montant de la vente.

Rembourser

Aussi la Station de ski l'Elan s'est engagé à rembourser les premiers actionnaires qui ont permis le ski au mont Elan et qui s'étaient formés en 1959 en compagnie à but lucratif.

Une entrevue avec le maire Couture et la lecture de l'offre d'achat signé devant le notaire Coderre a permis d'apprendre que le prix fixé dans l'offre signée par la ville pour l'achat du mont Elan est de $85,000 moins les différentes subventions que la ville aura versées à la corporation.

Cependant, M. Carbonneau ne l'entend pas de la même façon et il soutient que la ville d'East Angus devra payer la somme de $72,000 pour l'achat du mont Elan. "De ce montant, il faut soustraire la subvention que lui a promis le gouvernement. Mais, pour notre part, c'est $72,000 que nous voulons! Les subventions que la ville nous a versé ont toujours été conditionnelles, comme, par exemple, à des heures gratuites de ski pour les gens d'East Angus."

Acheter ou pas le mont Elan? Les 2 parties s'appuient sur la même étude

EAST ANGUS (lsp) — D'aucuns prétendent qu'une étude menée en 1977, en collaboration avec le Conseil régional des Loisirs, a recommandé à la ville d'East Angus d'acquérir le mont Elan. Parlant de cette même étude, d'autres affirment tout le contraire.

C'est en présentant comme preuve l'annexe 10 de l'étude en question que M. Jean Carbonneau, président de la corporation "Station de ski l'Elan" a soutenu que la recommandation de ce document était d'acheter.

Au dire du conseiller Réal Varin qui s'est fait entendre plus d'une fois depuis le début du présent débat entourant le mont Elan, cette étude recommande la prudence à ceux qui songent à aménager le mont Elan en centre de plein air.

Une vocation limitée

En page 23 de l'étude présentée, en août 77, à la ville d'East Angus par Louise Paquette, responsable du Plein air au CRLE, Paul Thibault, animateur et Daniel Bernier, coordonnateur des loisirs à East Angus, on peut lire la conclusion suivante: "La vocation récréative du mont Elan et de ses abords semble limitée au départ. C'est pourquoi, les responsables de son territoire et de son aménagement devront prendre connaissance de cette étude avant d'entreprendre toute forme d'aménagement."

Les auteurs de cette étude résument donc que le territoire étudié est situé dans une vallée très profonde qui offre un mince dépôt de till qui favorise des risques de chablis et d'érosion. Ils ajoutent que l'ensemble du territoire se draine mal et que le couvert forestier de feuillus est très homogènes ce qui ne favorise pas la présence d'une faune variée.

Concernant le ski, on écrit qu'il serait préférable de ne pas promouvoir l'aménagement de nouvelle pistes de ski à cause des risques d'érosion qu'entrainerait un nouveau déboisement de la montagne.

Aussi, il est précisé que le camping conventionnel n'est pas souhaitable car le territoire ne répond pas aux normes spécifiques inscrit dans le Cahier des Aménagements des parcs provinciaux. Quant au camping sauvage on recomande de bien évaluer les lieux des futurs emplacements à cause du mauvais drainage du sol.

Et en page 36... "C'est donc dire que la ville d'East Angus devrait être prudente et attentive avant d'investir au niveau de la capitalisation au mont Elan, surtout en raison des limites de son territoire."

Le rapport d'une rencontre

Quant aux recommandations dont parle M. Carbonneau, elles sont inscrites dans le rapport d'une assemblée tenue au Centre culturel d'East Angus, le 23 novembre 1976, où les gens de la ville avaient été invités à venir exprimer leurs besoins au niveau du plein air. Ce rapport est inclus dans le document, en annexe 10.

Une cinquantaine de personnes assistaient à la rencontre dont une dizaine portant comme nom de famille Carbonneau et Cormier, le nom de deux des actuels administrateurs du centre de ski.

En effet, ils recommandaient que la ville devienne l'acquéreur et l'animateur du centre de ski l'Elan.

(Photo **La Tribune**)

Ce pont de bois qui enjambe le ruisseau qui coule au pied des pistes de ski du mont Elan a été choisi comme cible par ceux qui ont voulu prouver la désuétude des équipements de ce centre de ski.

Equipements sportifs en bon état

EAST ANGUS (lsp) — Le rapport de la dernière inspection faite par le Bureau des inspections des appareils de levage, du ministère du Travail, révèle que les équipements sportifs du mont Elan sont en bon ordre.

C'est en janvier 1979 que les inspecteurs du gouvernement sont venus au mont Elan et le 13 février 1979 le dossier était fermé "Car la corporation "Station de ski l'Elan" avait déjà apporté les sept réparations mineures alors demandées."

Si cette inspection a été faite il y a près de deux ans, il faut se rappeler que ce centre de ski n'a pas été en opération l'hiver dernier en raison de l'absence de neige.

Le contenu de ce rapport a été livré par le chef inspecteur de ce bureau, M. Serge Hamel, qui a précisé qu'il faut comprendre "... qu'à ce moment, les appareils en place ne représentaient aucun danger."

Quant à savoir si les normes gouvernementales sont plus sévères à l'endroit d'une ville propriétaire d'un centre de ski ou d'une entreprise privée, M. Hamel a affirmé quelles étaient les mêmes pour l'un comme pour l'autre, mais que les inspecteurs sont souvent plus attentifs quand le propriétaire est une compagnie à but lucratif.

Par ailleurs, M. Hamel s'est dit surpris d'être interrogé par un journaliste sur l'état des équipements du mont Elan alors que cette démarche revient davantage à celui qui songe à l'achat.

Compte tenu du coût d'achat d'un centre de ski et des remonte-pente, M. Hamel croit qu'il est toujours prudent de confier à une firme de consultants la tâche d'analyser l'état et la qualité de ces équipement sportifs avant d'en faire l'achat.

ATTENTION CHASSEURS!

SPECIAUX CETTE SEMAINE

FUSIL A POMPE "WINGMASTER"
de Remington, modèle 870, calibre 12, 20, 410.
Rég.: $352. SPECIAL $299.
MISE-DE-COTE ACCEPTEE

POUR LE DEBUTANT
FUSIL 12, 16, 20, 410, 1 coup SPECIAL $51.95
Les quantités sont limitées.

Aussi disponibles en magasin: équipements de rechargement pour les archers. Arcs Bear et Browning.

SURPLUS WINDSOR INC.
116, St-Georges, Windsor. Tél: 845-2127
Spéciaux en vigueur jusqu'au 20 sept. '80.
58034

A VENDRE
POMMES McINTOSH et CORTLAND
Venez les cueillir vous-mêmes.
OUVERT tous les jours.
LAURENT ROBERT
COMPTON, TEL: 849-2086
56540

Le Comité Culturel de Scotstown
Vous invite à sa
7e Exposition annuelle d'artisanat
LES 20 et 21 septembre '80
• cuir • tissage • abat-jour • poterie • figurines (Saxaise Labrecque) • bijoux japonais dentelle • ferforgé • ébénisterie • couture peinture.
Venez apprécier les créations originales de nos meilleurs artistes et artisans de l'Estrie.
En haut Centre Communautaire de Scotstown
Heures d'ouverture: de 13h à 21h
56532

A la corporation municipale du canton de Stoke

Avis d'assemblée publique

Avis est, par les présentes, donné en vertu de l'article 47 de la Loi sur la protection du territoire agricole qu'une assemblée publique sera tenue pour entendre les représentations de toute personne intéressée par la délimitation de la zone agricole.

Les personnes intéressées peuvent faire des représentations à la corporation municipale et en aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec ou lui en transmettre copie.

L'assemblée publique aura lieu le VENDREDI, 3 octobre 1980 à 20 heures au Centre civique de Stoke, rue Principale, Stoke.

Secrétaire-trésorier
Madeleine Camirand

57134

(4)

Amiante: les Cantons de l'Est à l'heure de la recherche

Les recherches du professeur Jolicoeur ont servi la cause d'autres chercheurs

SHERBROOKE (MR) — Les recherches ne conduisent pas toutes à des résultats similaires. Par exemple, les recherches du professeur Carmel Jolicoeur, chimiste, dans le cadre du Programme de recherche sur l'amiante, à l'université de Sherbrooke, qui ont servi la cause d'autres recherches.

NDLR: La Tribune publie aujourd'hui deux textes portant sur des recherches touchant l'amiante et la santé.

Le professeur Jolicoeur a travaillé pendant un an, en compagnie du professeur Jean-Luc Fortier et d'un étudiant, Pierre Roberge, pour mettre au point une méthode de sédimentation sélective des fibres d'amiante. Une part des coûts de la recherche, soit environ $12,000, a été subventionnée par le Programme de recherche de l'université et une deuxième portion de semblable valeur a été puisée à même les fonds destinés à des projets divers.

En 1977, M. Jean-Marc Lalancette avait commencé un travail sur la modification chimique des fibres d'amiante pour changer leurs propriétés et les incorporer dans divers matériaux. Les propriétés moléculaires de la surface des fibres a été étudiée par des méthodes chimiques et physiques.

Le professeur Jolicoeur, pour sa part, voulant étudier les fibres extra-courtes, se heurta à la difficulté de trouver des échantillons de fibres de longueur uniforme. Il fallait donc trouver un moyen de séparer les fibres extra-courtes des fibres courtes et des fibres longues.

"En brovant les fibres, dit M. Jolicoeur, nous en aurions modifié la nature chimique, à cause de la chaleur dégagée en les brovant. Nous avons donc dû trouver un moyen de séparer les fibres. Finalement, nous avons réussi en les mettant dans une eau déminéralisée: les fibres extra-courtes descendaient dans le fond de notre tube tandis que les longues demeuraient en suspension dans l'eau."

Cette méthode de sédimentation sélective a permis par la suite à tous les chercheurs qui ont voulu travailler avec des fibres extra-courtes d'en obtenir. Ces fibres ont une longueur moyenne d'un demi-millième de millimetre. Des chercheurs du Centre hospitalier universitaire en ont

M. Carmel Jolicoeur

bénéficié, des biologistes de l'université et encore d'autres chercheurs, même ceux travaillant davantage dans le domaine technologique.

L'intérêt pour les fibres extra-courtes a grandi au fil des ans. "Il y a quelques années, raconte M. Jolicoeur, la croyance voulait que les maladies pulmonaires comme l'amiantose par exemple soient causées par des fibres movennes. On supposait que les fibres extra-courtes ne présentaient pas de danger et que l'organisme, à cause de leur petitesse, arrivait à s'en débarrasser. Aujourd'hui, on a tendance à croire que ces petites fibres ne sont pas aussi inoffensives qu'on ne l'avait cru d'abord. D'ailleurs, les chercheurs en santé étudient justement la maladie chez les rats ou chez les brebis après leur avoir injecté des fibres extra-courtes."

La deuxième recherche du professeur Jolicoeur avait pour but d'étudier la décomposition thermique des fibres d'amiante. Sans subvention, cette fois, mais avec l'aide d'un étudiant qui avait reçu une bourse du Conseil national de la recherche, Daniel Deschênes, il tenta de voir comment une fibre se décompose à haute température, et il vérifia si le matériel dans lequel se trouvait la fibre influençait la décomposition. Selon M. Jolicoeur, ses expériences prouvent que la chimie des fibres se trouve modifiée en fonction de la température et que la décomposition d'une fibre dans une matrice, c'est-à-dire incorporée dans un matériau quelconque, est influencée par cette matrice. La matrice pouvait être, par exemple, une sorte de pastille formée d'une matière comprimée à 10,000 livres de pression.

Cette recherche, qui ne trouvait pas d'application concrète, a ouvre néanmoins la porte à d'autres projets spécifiques et plus concrets.

Connaître les fibres dangereuses pour dessiner des filtres adéquats

SHERBROOKE (MR) — "L'utilisation d'échantillons de fibres de longueurs bien définies dans des études de relation cause-effet en médecine permettra de déterminer quel groupe de longueurs est responsable ou non de tel type de maladie pulmonaire. On sera également mieux en mesure, connaissant les longueurs de fibres qui sont nocives, de dessiner des filtres protecteurs adéquats dans les entreprises."

Telle est la double portée, dans le domaine de la santé et dans le domaine technologique, selon le Dr France Bessette, physico-chimiste du Centre hospitalier universitaire, d'une recherche entreprise par elle dans le cadre du Programme de recherche sur l'amiante il y a un an, grâce à une subvention de $23,000 obtenue du ministère des Richesses naturelles et répartie sur deux années.

Ce projet de recherche a pour but la conception d'un appareil de diffusion de la lumière qui permette de mesurer la dimension et le pourcentage relatif de fibres de différentes longueurs dans divers échantillons d'amiante.

"La longueur des fibres, dit le Dr Bessette, est actuellement mesurée surtout par microscopie optique ou microscopie électronique. L'une des méthodes mesure des fibres longues tandis que l'autre mesure des fibres très courtes. L'utilisation d'une méthode néglige un domaine de longueur par rapport à l'autre, ce qui ne donne pas toujours une détermination correcte des pourcentages de longueurs dans un échantillon. Les échantillons mesurés sont d'ailleurs très petits; on ne mesure qu'un petit nombre à la fois."

"Au moyen de la diffusion de la lumière, technique que nous avons adaptée pour déterminer les différentes longueurs dans un échantillon de fibres, nous pouvons classifier, à la fois, les fibres plus courtes allant jusqu'à celles de 0.2 millimètres (8 millièmes de pouces) et ceci pour des échantillons contenant un très grand nombre de fibres. Donc, la méthode donnera des résultats plus représentatifs, sera plus rapide et permettra d'utiliser de plus gros échantillons."

Le Dr Bessette, donne un exemple simple pour expliquer la méthode de diffusion de la lumière: le lait est blanc parce qu'il diffuse la lumière dans tous les sens. Les différentes directions de diffusion et les intensités de lumière associées à ces directions dépendent de la dimension et du nombre de particules dans une solution ou suspension: le lait contient de grosses particules qui sont des protéines et qui sont responsables pour ce phénomène. C'est le même principe de base qui permettra de mesurer les populations de longueurs de fibres d'amiante en suspension dans l'eau.

Il existe des appareils commerciaux de diffusion de la lumière, mais ils ne sont pas adaptés pour l'étude de fibres d'amiante. L'appareil conçu par le Dr Bessette est similiaire aux appareils commerciaux, mais il dépasse tous les appareils existants par sa précision et sa résolution. Il se compose d'une table tournante graduée, qui permet de mesurer l'intensité de la lumière à chaque angle et d'un photo-détecteur qui compte les photons et les traduit en intensité.

Le Dr Bessette explique aussi qu'il existe une théorie de diffusion de la lumière sur les corps sphériques, mais que cette théorie ne pouvait s'appliquer dans le cas de l'étude des fibres d'amiante, qui sont des corps cylindriques. Il a donc fallu, avant de concevoir l'instrument qui faisait l'objet de la recherche, que le Dr Bessette trouve, à partir de la théorie de la diffusion de la lumière sur les corps sphériques, une théorie applicable dans le cas des corps cylindriques. Cette théorie a demandé près d'un an de travail.

Le Dr France Bessette fait remarquer que non seulement cette théorie s'applique à l'étude des fibres d'amiante, mais qu'elle s'applique à toutes les formes cyclindriques. De même, l'instrument qu'elle a conçu permettra-t-il d'étudier non seulement les fibres, mais d'autres corps, comme certaines bactéries, au moyen de la diffusion de la lumière.

Dr France Bessette

Sentence réduite de moitié: Lessard condamné à 18 mois

THETFORD-MINES (PS) — C'est à une peine d'emprisonnement de 18 mois et à une ordonnance de probation que le juge Louis Doiron de la Cour Supérieure a condamné l'ex-syndicaliste Gervais Lessard de Thetford-Mines en rapport avec l'incendie criminel survenu en juin 1977 à la laiterie Pépite d'Or de Thetford-Mines.

Le 29 février dernier, suite à un deuxième procès tenu au Palais de justice de St-Joseph de Beauce, un jury avait reconnu M. Lessard coupable d'incendie criminel et de complicité d'incendie criminel.

Le magistrat a prononcé, hier, une sentence de 18 mois d'emprisonnement pour chacun des deux chefs d'accusation, à être purgés concurremment. M. Lessard a été incarcéré hier mais doit recouvrer sa liberté aujourd'hui du fait que son procureur a déposé une requête en Cour d'appel et que le procureur de la Couronne ne s'y est pas objecté. La défense base son appel sur 18 irrégularités qui auraient été commises, particulièrement lors de l'adresse du juge à l'endroit des jurés.

Au mois de janvier 1979, trois juges de la Cour d'appel avait retenu une première requête déposée par M. Lessard suite à son procès qui s'était déroulé au Palais de justice de Thetford-Mines dans les derniers mois de l'année 1977. D'ailleurs, le 22 décembre 1977, M. Lessard avait été reconnu coupable pour les deux mêmes chefs d'accusation et, le 9 mars 1978, le juge Gilles St-Hilaire l'avait condamné à 36 mois d'emprisonnement. Le magistrat avait alors accepté que M. Lessard bénéficie d'une liberté provisoire, soit jusqu'à ce que la Cour d'appel rende sa décision.

Subvention à St-Rosaire

ST-ROSAIRE (DG) -Le ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Caron, a annoncé le versement d'une subvention de l'ordre de $10,000 à St-Rosaire, dans le comté d'Arthabaska.

La subvention a été adjugée dans le cadre du programme d'aide à la construction ou la réfection de chemins municipaux à vocation agricole.

La somme servira à refaire le rang VI dans Stanfold, à St-Rosaire. Selon M. Caron, ce programme, en plus d'être politique, permet d'atteindre plus efficacement les objectifs visés, à savoir: assurer aux agriculteurs des routes carossables en toutes saisons pour l'écoulement de leurs produits et leurs approvisionnements à la ferme; permettre l'accès à des lots de support ou à des boisés, faciliter les communications en milieu rural en reliant les routes entre elles.

Pilote en cour

DRUMMONDVILLE — Un jeune pilote d'avion qui avait commis des infractions à la loi de l'aéronautique, comme d'avoir omis d'indiquer sa route avant le départ et d'apporter les certificats de navigabilité et d'immatriculation en vol, a été condamné à $100 d'amende par le juge Charles Cliche. "Quand vous partez à la chasse, a dit le juge, vous n'oubliez pas d'apporter votre fusil"...

Accusé de pratique médicale

Un résident de St-Guillaume, M. Raymond McClure, a été accusé de pratique illégale de médecine à trois reprises au cours du mois d'avril 1980. Les plaintes ont été portées en vertu du code pénal. L'accusé a plaidé non-coupable et subira son procès à la mi-octobre.

Daveluyville n'est pas en guerre contre Victoriaville

— Normand Beaudoin

DAVELUYVILLE (DG) -Daveluyville n'est pas en guerre contre Victoriaville. Au contraire. Cependant jusqu'à maintenant Victoriaville a tiré plus davantages de Daveluyville qu'elle n'en a donnés. A ce sujet, le maire de Daveluyville, M. Normand Beaudoin, rapporte que sa municipalité a contribué pendant cinq ans à l'aéroport de Victoriaville sans en retirer aucune reconnaissance.

"Nous sommes prêts à collaborer avec tout le monde à la condition que ce ne soit pas à sens unique", de résumer M. Normand Beaudoin, maire de Daveluyville pour expliquer que Daveluyville a créé récemment sa propre chambre de commerce et qu'elle a adhéré à COPERS plutôt qu'à la CDEBF.

Nous avons rencontré M. Beaudoin alors qu'il participait à l'inauguration des nouveaux locaux de Doucet Machinerie.

Le maire de Daveluyville a déclaré qu'on peut s'attendre à deux importants projets dans le parc industriel de sa localité vers le début de février 1981. Il serait notamment question d'une construction polyvalente permettant à de petites industries de s'établir sans avoir à construire. Ce projet serait réalisé avec l'aide de la Caisse d'entraide économique.

Le parc industriel de Daveluyville est réputée dans tout le Québec pour être très dynamique, quoiqu'en 1980, d'admettre M. Beaudoin, il n'y ait eu que le projet de construction des entreprises Doucet.

Selon la maire l'affiliation de sa municipalité au Conseil de promotion économique de la Rive-Sud (COPERS) devrait permettre un espoir de regain de vie au niveau économique.

Le maire de Daveluyville a expliqué que sa localité est située à la limite de tous les services, que ce soit au niveau gouvernemental, social, de santé, économique et politique. M. Beaudoin a apporté comme exemple la voirie où il faut aller à Trois-Rivières pour obtenir des subventions et se fier au district d'Arthabaska pour la réparation des routes. Même chose du côté de la santé où certains services sont fournis par Drummondville alors que Daveluyville dépend de l'hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières pour les soins généraux. Pourtant, de poursuivre M. Beaudoin, lorsqu'il y a un accident dans le secteur les blessés sont transportés à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Du côté économique M. Beaudoin a insisté sur le fait que Daveluyville n'est à la remorque de personne "Daveluyville a un rôle d'évaluation normalisé de $20,000,000 pour 1,300 habitants. Nous sommes prêts à collaborer avec tout le monde à la condition que ce ne soit pas à sens unique. Nous avons pensé nous allier avec la Corporation de développement économique des Bois-Francs, mais elle n'était pas prête. Nous nous sommes alors affiliés avec COPERS. Il reste que nous n'avons aucune animosité contre personne. La preuve c'est que nous engageons des personnes de Victoriaville, Drummondville, et Trois-Rivières dans nos usines spécialisées."

Pour M. Beaudoin, Daveluyville s'est faite seule jusqu'à tout récemment et il tient comme maire de l'endroit à protéger l'intégrité économique de la place.

Projet de ligne électrique entre Lévis, Sherbrooke et St-Hyacinthe

Le public profitera d'un maximum de consultation

ACTON VALE — Le public profitera d'un maximum de consultation avant que le projet de ligne électrique de 735 kV soit réalisé entre Lévis, Sherbrooke et St-Hyacinthe d'ici 1989.

C'est ce qu'a précisé hier soir à Acton Vale, M. Jean-Marie Pelletier du service de communications de l'Hydro-Québec aux réponses des questions de l'assistance, une trentaine de personnes en tout.

Dans la région du poste Delorme à St-Hyacinthe, les consultations populaires se feront entre janvier et juin 1981, tandis que pour le poste des Cantons, à Sherbrooke, elles auront lieu entre janvier et juin 1982.

L'interrogation des gens d'Acton Vale sur le projet a surtout porté sur l'environnement et les contestations possibles de la population sur cet important projet. On craint en effet que le public s'oppose à tel ou tel tracé pour des raisons esthétiques ou autres.

A cela les représentants de l'Hydro-Québec répondent qu'aucun tracé n'est présentement à l'étude et que les consultations de la population visent surtout à recevoir à la fois des opinions et des suggestions.

Pour de tels projets, le programme d'information comprend cinq phases: la première consiste en des assemblées d'information, comme celle d'hier soir à Acton Vale et de jeudi prochain à Sherbrooke. En deuxième lieu, des experts font l'inventaire socio-politique des régions concernées. Par la suite se tiennent des rencontres d'information pré-consultation. La quatrième étape comprend la consultation elle-même auprès des groupes, des municipalités et des individus concernés. Finalement, l'Hydro-Québec prend ses décisions sur le tracé des lignes et, avant l'approbation gouvernementale, procède à des assemblées d'information dites post-décisionnelles.

A la lumière des événements survenus dans la région de Lanaudière en 1977 alors que la population s'était élevée contre le tracé d'une ligne de 735 kV, les représentants de l'Hydro-Québec disent être présentement en mesure de rassurer la population que toutes les précautions seront prises pour que les intérêts de tous soient sauvegardés. "A l'Hydro, dit M. Jean-Marie Pelletier, nous maintenons un climat d'ouverture favorable à l'expression des personnes concernées".

Grégoire candidat du PQ dans Frontenac

THETFORD-MINES (PS) -Les 2,600 membres du parti Québécois du comté de Frontenac n'auront pas à se choisir un nouveau représentant en vue des prochaines élections provinciales qui se dérouleront au plus tard au printemps prochain.

En effet, une seule formule de candidature a été déposée officiellement dans les quinze jours précédant la date de cette réunion à l'investiture qui se déroulera dimanche le 28 septembre courant, à compter de 13h.30 à l'école polyvalente de Thetford-Mines.

Gilles Grégoire

Le député sortant de charge et adjoint parlementaire au ministre de l'Energie et des Ressources, M. Gilles Grégoire, sera donc à nouveau le représentant du PQ dans Frontenac.

Les dirigeants locaux du PQ font actuellement toutes les pressions nécessaires pour que le Premier ministre René Lévesque soit présent à cette réunion.

D'autre part, le bureau de direction du PQ de Frontenac sera dorénavant présidé par Esther Blais. Elle sera secondée du vice-président Jacques Péloquin, du secrétaire Lionel Bécotte, du trésorier Ronald Grégoire, des directeurs Rémi Landry, Carole Emond-Bédard, Ginette Couture, Pierre Turcotte, Harold Vachon, Jacques Couture et Ruth Labbé.

A brûle pourpoint

Congrès Aramis

C'est Drummondville qui vient d'être choisie comme ville-hôtesse du prochain congrès provincial du mouvement Aramis. Ce congrès, qui se tiendra les 15,16 et 17 mai 1981 sera sous la responsabilité de M.Maurice Vigneault.

Oeuvre de charité

Le village québécois d'antan vient de se voir reconnaitre comme une oeuvre de charité au sens de la la loi, et cela rétroactivement au 10 avril 1980. Il peut donc, font savoir les autorités de cet organisme, émettre des reçus de charité pour les donateurs de meubles, d'argent ou autres articles de valeur, le tout dans le but de les déduire des rapports d'impôts.

Travaux: feu vert

La commission scolaire de Drummondville vient de donner le feu vert à des travaux ne devant pas dépasser $363,400 à l'école élémentaire de St-Nicéphore, notamment au sous-sol, dans le but de créer 124 places-élèves. L'architecte Laurent Joyal et les ingénieurs Hamel et Ruel ont été chargés de la préparation des travaux.

Centre communautaire intermunicipal: soumissions

VICTORIAVILLE (DG) -Le maire de Victoriaville, M. Robert Caron a révélé que l'ouverture des soumissions en vue de la construction du centre communautaire intermunicipal aurait lieu le 26 septembre. Déjà 8 soumissionnaires, dont un entrepreneur de Victoriaville, ont soumissionné.

C'est le 26 septembre à 17 heures qu'on connaîtra le montant exact de la construction. Avant de procéder à l'engagement de l'entrepreneur il faudra attendre au 4 octobre, date prévue par la Loi sur les Régies pour permettre aux citoyens de s'opposer à un projet.

On sait que les contribuables des quatre municipalités visées par le projet soit Victoriaville, Ste-Victoire, Arthabaska et St-Christophe avaient jusqu'au 4 octobre pour faire part au ministre des Affaires municipales de leurs objections.

Entre-temps, la Régie intermunicipale a reçu la copie du règlement adopté par les conseils de Victoriaville, Ste-Victoire, Arthabaska et St-Christophe. Le règlement autorise la régie à contracter un montant n'excédant pas $3,000,000 pour fins de construction et pour l'achat d'équipement du futur centre communautaire.

Mort tragique d'une jeune femme de 22 ans

THETFORD-MINES (PS) — Une automobiliste de Bernierville a tragiquement perdu la vie vers les 16h30 des suites d'un dérapage qui a provoqué une collision avec un autre véhicule qui circulait dans le même sens.

La victime a été identifiée comme étant France Belgarde, âgée de 22 ans. L'accident est survenu sur la route 265, à la sortie de Bernierville, en direction de Black-Lake. La chaussée humide serait la cause du dérapage.

D'autre part, les enquêteurs de la Sûreté du Québec, détachement de Thetford-Mines, ont élucidé le vol commis récemment à la meunerie de St-Pierre de Broughton. C'est un adolescent qui serait l'auteur de ce méfait. La SQ a également appréhendé deux autres personnes en rapport avec ce vol, soit une adolescente et un individu connu des milieux policiers. Ces deux derniers prévenus auraient profité des largesses du voleur, tout en sachant que l'argent utilisé avait été subtilisé. D'ailleurs, des quelque $3,300 disparus du tiroir-caisse de la meunerie, la SQ n'a pu qu'en récupérer que $337.

Par ailleurs, en collaboration avec le Bureau des enquêtes criminelles de Québec, les enquêteurs de la SQ de Thetford-Mines ont aussi procédé à l'arrestation d'un individu de Montréal, soupçonné d'être l'auteur d'un vol commis le 3 août dernier au Centre médical d'Inverness. Cet individu aurait déjà participé à 13 autres vols dans des CLSC du Québec.

Enfin, les enquêteurs de la SQ sont sur le point de terminer leur travail relatif aux actes de vandalisme commis récemment au club Le Gaillard de Thetford-Mines. Ils seraient sur une excellente piste qui leur permettrait de retracer prochainement l'auteur de ce méfait qui a causé pour environ $600 de dommages.

Investissement de $235,000 et 7 nouveaux emplois

DAVELUYVILLE (DG) — Daveluyville qui est réputé pour être une des municipalités les plus industrialisées de la province compte tenu de sa population de 1,300 habitants et de son évaluation dépassant $20,000,000 était l'hôte d'une importante conférence de presse marquant l'inauguration des nouveaux locaux de Doucet machinerie dans le parc Industriel de cette municipalité.

C'est grâce à un investissement de l'ordre de $235,000 que Doucet Machinerie s'installait dans un édifice huit fois plus grand que celui qu'elle possédait auparavant. De plus, cette expansion de la compagnie permettra la création de 7 nouveaux emplois, de préciser M. Gilles Doucet, président directeur général de Doucet machinerie. Avant la relocalisation, cette firme comptait 4 employés.

M. Gilles Doucet a ajouté que le parc industriel de Daveluyville était pourvu de toutes les installations nécessaires favorisant le développement de sa compagnie, qui se spécialise dans la fabrication de machines automatiques utilisées dans l'industrie du meuble et bois ouvré.

CHLT TÉLÉ-7 à vous toute la semaine 47273

Vivre en 80

Débat de la faculté de Droit sur la légalisation de la prostitution

SHERBROOKE (psj) — Le premier débat de la faculté de Droit, en cette nouvelle saison universitaire, a suscité un vif intérêt parmi la gent estudiantine tant par la qualité des spécialistes invités qu'à cause du sujet traité, du reste "vieux comme le monde", la prostitution.

Il n'était pas question pour les trois spécialistes de parler de la prostitution tout bonnement, phénomène que tous connaissent à travers les livres d'histoire, les beaux-arts, la littérature, le cinéma, les faits divers et, ou bien, l'expérience de la vie... mais il s'agissait pour eux de se prononcer sur cette question épineuse qu'est la légalisation de la prostitution au Canada.

Marie-Andrée Bertrand, criminologue, a apporté le point de vue sociologique, Colette Beauchamp, journaliste à Radio-Canada, le point de vue féministe et Me Jean-François Dionne, substitut du procureur général et expert dans le domaine, le point de vue légal.

Quelques réserves

Si Mmes Bertrand et Beauchamp partagent le même point de vue tant qu'à la décriminalisation de la prostitution, elles ont exprimé quelques réserves sur le mot légalisation, chacune traitant le sujet selon l'expérience acquise dans leur travail respectif. Pour Me Dionne, le décriminalisation est un fait qui existe déjà.

Il est préférable de laisser chaque spécialiste s'expliquer.

Mme Bertrand a souligné que le mot "prostitution" était un terme détestable en soi, suggérant déjà l'idée de dégradation, d'avilissement alors qu'étymologiquement, le mot signifie montrer, mettre en évidence. Elle préfère parler de relation entre deux êtres incluant les relations sexuelles dont les acteurs ont décidé de faire commerce.

Pour bien faire comprendre son opinion sur le sujet, qu'elle a dit tenir de son expérience comme criminologue, elle a abordé le phénomène de la prostitution du point de vue de la prohibition (condamnation pénale), de la règlementation (mise en carte pour un meilleur contrôle hygiénique), de l'abolition (la légalisation de la prostitution), la décriminalisation (la sortir du code pénal) et de la libéralisation (organisation légale de la prostitution).

Devant ces diverses façons d'envisager, de traiter le problème, mais surtout inspirée par cette pensée philosophique qui dit que "seuls les actes qui atteignent autrui doivent être prohibés par la loi", Mme Bertrand se dit en faveur de la décriminalisation de la prostitution puisque personne ne se plaint et que les statistiques, depuis 100 ans, démontrent que les délits touchant à la prostitution ne dépassent même pas 4% de l'ensemble des crimes. "Mais je suis parfaitement consciente que la simple décriminalisation ne règle pas tout le problème, notamment de la sécurité de celle ou celui qui pratique le métier et du client, pas plus que celle des jeunes pris au piège, ignorant tous les dommages que cela peut comporter."

Expérience

L'expérience de Mme Bertrand repose davantage sur celle acquise au contact d'un tas de personnes qui ont vécu de la prostitution mais pour un laps de temps relativement court dans leur vie et qui ont connu par la suite une vie normale. Mais lorsqu'elle plaide en faveur de la décriminalisation, elle ne plaide pas en faveur de l'irresponsabilité, souhaitant certains mécanismes de contrôle.

Tout serait serait évidemment beaucoup plus simple si les gens qui pratiquaient la prostitution le faisaient de leur plein gré, en pleine connaissance de cause, sans oppression aucune, jouissant d'une bonne protection. Mais ce n'est pas tout à fait cela la réalité! Mme Bertrand le sait et Mme Colette Beauchamp a justement plongé au fond de la question.

Brossant un tableau très sombre de ce commerce des corps, Mme Beauchamp a dénoncé avec vigueur tout ce que ce phénomène évoquait de dépendance, d'oppression, de métamorphose diabolique pour ne pas dire sado-masochiste d'un corps jeune en loque humaine, dans un temps relativement court, six ou sept ans tout au plus. "Depuis des siècles, on a entretenu le culte de la femme-objet: la prostituée l'est encore plus. Les besoins des hommes ont départagé les femmes: une pour la paix du foyer, une pour le plaisir. La prostituée est une femme et elle est un reflet de toutes les femmes. La prostitution est le reflet amplifié de la soumission de la femme au foyer. C'est en quelques sorte des siècles de domination qui ont amené la femme a être éduquée dans l'oubli d'elle-même, dans le mépris d'elle-même."

Mme Beauchamp s'est interrogée à savoir pourquoi les actions policières menées contre la prostitution touchaient toujours les prostituées elles-mêmes ou les petits souteneurs mais que les gens importants, ceux qui ont de la classe n'étaient jamais inquiétés, que l'on n'entendait jamais parler de ces proxénètes "high class". Elle a glissé certaines pratiques entourant le combat Leonard-Duran, ou le détournement du regard, volontaire semble-t-il, dans les grands congrès où cette pratique est populaire.

En deux mots, elle se demandait s'il n'existait pas deux sortes de prostitution et deux sortes de traitement: une pour ceux qui ont peu de moyen de défense et une pour les autres, les plus forts.

Finalement, elle devait conclure sur ces mots: "Si on dit de la prostitution que c'est le plus vieux métier du monde, n'est-il pas vrai de dire que la soumission de la femme, l'état de dominée dans laquelle on l'a placée, est la plus vieille oppression du monde?" Pour Mme Beauchamp, il sera peut-être possible un jour de parler de légalisation de la prostitution quand il y aura vraiment égalité entre l'homme et la femme.

S'en tenant davantage à la loi, Me Dionne a mentionné que pour lui, la décriminalisation était déjà un fait accompli. Pourquoi? Les policiers font souvent appel à des prostitués, mâles ou femelles, comme indicateurs de police, pour en savoir davantage sur les incidents passés et sur les choses qui se préparent.

On échange de l'information contre de la tolérance. "Fais ta sollicitation en paix mais dis-moi ce qui se passe."

Ce qui rend également difficile l'application de la loi en matière de prostitution, d'opiner Me Dionne, c'est que personne ne se plaint: ni la prostituée qui s'est fait battre par un client, ni le client qui se fait voler ou maltraiter; ce silence pour éviter, bien entendu, repésailles ou scandale.

Au sujet de la prostitution dans la haute classe et dans la basse classe, Me Dionne a expliqué qu'il était beaucoup plus difficile de recueillir de la preuve chez des gens bien organisés et puissants que chez des gens faibles.

En fin de compte, selon Me Dionne, il ne faut pas voir dans la loi un remède à la prostitution, un valeur curative à ce phénomène, mais une politique du moins pire. "Je ne crois pas que la population au Québec soit prête à un retrait de la législation en matière de prostitution et à mon avis, la légalisation de la prostitution entraînerait une recrudescence de la criminalité car de par sa nature, la prostitution est tributaire de d'autres crimes, notamment dans le commerce de la drogue." Pour le substitut du procureur général, il est sans doute préférable d'avoir une loi à critiquer, à améliorer ou à changer, que rien du tout.

Marie-Andrée Bertrand

Colette Beauchamp

Me Jean-François Dionne

FERME EMMANUEL COSMIQUE
(Ancien Verger Cordeau)
VENEZ CUEILLIR NOTRE DÉLICIEUSE
LOBO
En présentant ce coupon vous aurez droit à 5% sur vos pommes
NOUVEAUTÉ: pains de ménage blancs ou bruns, jus de pommes naturel, pur à 100%.
à 18¢ la livre
• Apportez vos contenants
• Stationnement à proximité
Ouvert tous les jours de 8h30 à 18h p.m.
Direction St-Benoît du Lac Austin
Surveillez nos affiches
Faisons transport de vos pommes à votre demande
843-1960
Bienvenue à tous!
57131

POUR UN CHIC RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE!
Choix de prêt-à-porter: robes, blouses, pantalons, gilets "importation".
Boutique ON-ELLE enr.
1300, Place Mi-Vallon Boul. Bourque
56687X

SPECIAL D'AUTOMNE
AU SALON NAT
663, Langlois, Sherbrooke
PERMANENTE à $16.50
Sur rendez-vous seulement Tél: 562-7228
56788X

Nous vous offrons un service professionnel de nettoyage à la vapeur de tous genres de tapis et de meubles rembourrés.
Aussi: location de machine à la vapeur, de style professionnel
563-4736
TAPIS V.N. INC.
1495 King est, Sherbrooke
50008

CONFIEZ VOTRE INTÉRIEUR
CP Décor
centre de Peinture
2845 king ouest
Sherbrooke
569-5995
55160

RABAIS SURPRISE
de 20% à 40% sur BOTTES SOULIERS BOURSES
Dernière chance!
Venez voir notre nouvelle collection automne-hiver 80-81, et profitez de notre vente surprise. (Cette offre est limitée)
PLAN
MISE DE
COTE
VISA
MASTER
CHARGE
CHAUSSURES
Galeries Quatre Saisons 930, 13e Avenue nord Sherbrooke

SPECIAL FESTIVAL DES COULEURS
du 17 au 30 septembre.
MANTEAUX D'HIVER
LONG EN BOUCLE
laine et nylon. Couleurs: blanc, noir, bourgogne. Toutes grandeurs de 6 à 16. Faits au Québec.
RABAIS $50.00
Prix $159.95
pour
$109.95
CONFECTION DE HAUTE QUALITE
Quantités limitées (45)
96, Main ouest
Magog - 843-3636
Egalement choix de plus de 200 manteaux en montre.
Florianne Beaudry (1972) Ltée.
CONFECTION DE HAUTE QUALITE
56534